



Considérations méthodologiques

Statistiques publiques sur les décès, leurs causes et les maladies à déclaration obligatoire

Troisième version, revue et corrigée, du 15 mai 2020

Neuchâtel, 2020

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)	Graphisme:	Section DIAM
Renseignements:	Service d'information santé, gesundheit@bfs.admin.ch , +41 58 463 67 00	Illustrations:	© OFS
Rédaction:	Klaus von Muralt, MEDIA	Graphiques:	© OFS
Contenu:	Christoph Junker, GESB; Klaus von Muralt, MEDIA	Téléchargement:	www.statistique.ch
Domaine:	14 Santé	Copyright:	OFS, Neuchâtel 2020 Reproduction à des fins non commerciales autorisée si la source est mentionnée
Langue originale:	allemand		

Table des matières

1	Introduction	3
2	Grippe et surmortalité	3
3	Suivi de la mortalité	3
4	Méthodologie	4

1 Introduction

Quatre statistiques publiques renseignent sur le nombre de décès enregistrés en Suisse pendant une période donnée:

- le suivi du nombre de décès réalisé par l'OFS (suivi de la mortalité);
- la statistique des maladies infectieuses à déclaration obligatoire de l'OFSP;
- la statistique des causes de décès de l'OFS;
- la statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT) de l'OFS.

Premièrement, l'Office fédéral de la statistique (OFS) établit le [suivi de la mortalité](#) sur la base des décès signalés chaque jour aux offices d'état civil et consignés dans le registre informatisé de l'état civil (Infostar).

Deuxièmement, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) génère la statistique des maladies infectieuses à déclaration obligatoire à partir de leur système de déclaration. Les déclarations adressées par les médecins et les laboratoires aux cantons servent à actualiser chaque jour les chiffres concernant les cas d'infection dus au coronavirus (COVID-19). L'OFSP enregistre les décès à l'aide des déclarations d'un résultat clinique après décès (exigées dans les cas du COVID-19) ou des déclarations complémentaires (dans les cas de tuberculose), mais il ne le fait pas pour toutes les maladies à déclaration obligatoire (les décès causés par la grippe du type influenza ne sont p. ex. pas recensés).

Troisièmement, la [statistique des causes de décès établie par l'OFS](#) repose sur les causes de décès indiquées dans les déclarations des médecins. Elle dresse la liste des principales causes de décès avec un décalage de deux ans environ. À noter que cette statistique ne considère que la maladie initiale et ne tient pas compte des éventuelles maladies secondaires ayant contribué au décès.

Quatrièmement, la statistique du mouvement naturel de la population ([BEVNAT](#)) de l'OFS renseigne chaque année, avec des résultats mensuels provisoires, sur le nombre de décès, mais aussi de naissances, de mariages et de divorces, tels qu'ils sont enregistrés dans Infostar. Depuis le 24 avril 2020 et jusqu'à nouvel avis, une série hebdomadaire de publications a été lancée, qui fournit les nombres provisoires des décès enregistrés dans BEVNAT.

2 Grippe et surmortalité

La statistique des causes de décès, qui paraît chaque année en décembre, ne spécifie, comme nous l'avons déjà mentionné,

que la maladie initiale comme cause de décès. Cela explique pourquoi le [suivi de la mortalité](#) de l'OFS a par exemple constaté une surmortalité de 2200 personnes chez les 65 ans et plus pendant l'épidémie de grippe du printemps 2015, alors que la [statistique des causes de décès](#) de cette année-là ne fait état «que» de 244 décès dus à la grippe comme maladie initiale.

3 Suivi de la mortalité

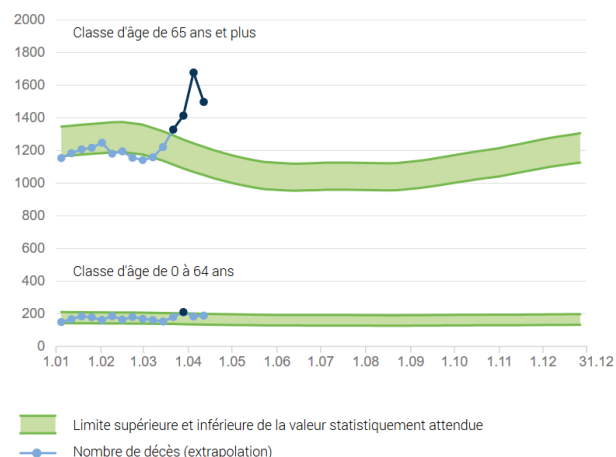
Dans le suivi hebdomadaire du nombre de décès, actualisé en général le mardi, l'OFS se fonde sur les déclarations enregistrées dans Infostar pour déterminer s'il y a ou non surmortalité. Le nombre hebdomadaire de décès attendus est établi à l'aide d'un modèle statistique, puis comparé avec l'estimation du nombre de décès effectivement enregistrés cette semaine-là. Le graphique ci-dessous illustre la situation au 21 avril 2020.

Le graphique montre que le nombre de décès parmi les 65 ans et plus est nettement supérieur à la valeur attendue. Les chiffres les plus récents datent de neuf jours, durée du processus de traitement des données. Autrement dit, l'état des données le mardi 21 avril reflète les chiffres de la mortalité enregistrés jusqu'au dimanche 12 avril inclus.

Le suivi de la mortalité ne fait état d'aucun diagnostic. Les raisons d'une surmortalité momentanée ne peuvent être identifiées qu'à l'aide des rapports cliniques et d'autres données recueillies pour la même période. La surmortalité observée au printemps 2020 est sans nul doute à mettre sur le compte de la pandémie de coronavirus. Les chiffres de l'OFS montrent plus ou moins la même évolution que ceux de l'OFSP.

Décès par semaine en 2020

Nombre de décès par semaine



Le nombre de décès est extrapolé pour la période en cours sur la base des cas signalés jusqu'à la veille, en tenant compte du délai de présentation d'une notification

Source: OFS – Statistique des causes de décès
État des données: 21.04.2020

© OFS 2020

4 Méthodologie

Explications méthodologiques concernant les statistiques de l'OFS:

Suivi de la mortalité

Dans le cadre du suivi de la mortalité, l'OFS suit la surmortalité, c'est-à-dire le nombre hebdomadaire de décès qui dépasse la valeur attendue pour la saison considérée. Le nombre de décès pour une année donnée est estimé sur la base des chiffres des cinq années précédentes. Il est ensuite réparti entre les différentes semaines de l'année à l'aide de la valeur médiane estimée pour chacune des semaines des dix années civiles précédentes. Les résultats de ces estimations sont ventilés entre deux groupes d'âges: celui des moins de 65 ans et celui des 65 ans et plus. Ces dernières années, l'OFS a identifié plusieurs périodes où la mortalité a dépassé les valeurs habituelles. La cause de cette surmortalité n'apparaît pas directement dans les données. Elle a jusqu'ici cependant toujours pu être mise en relation avec un événement particulier tel qu'une grippe ou une canicule.

Les chiffres du suivi de la mortalité se basent sur les décès signalés quotidiennement aux offices d'état civil et communiqués à l'OFS dans le cadre de la statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT). Le processus de déclaration et de traitement des données exige du temps. Il faut en principe compter neuf jours pour qu'une proportion suffisante (plus de 85%) des décès soit enregistrée et qu'il soit donc possible d'estimer le nombre effectif de décès sur une base suffisante. L'ampleur de la surmortalité est calculée à partir de la différence entre le nombre de décès estimés et le nombre de décès attendus, ce calcul débouchant lui-même sur une estimation.

Depuis le 28 avril 2020, le suivi de la mortalité fournit désormais une répartition des cas de décès entre les [sept grandes régions de la Suisse](#), telles qu'elles sont définies par l'OFS: Région lémanique, Espace Mittelland, Suisse du Nord-Ouest, Zurich, Suisse orientale, Suisse centrale et Tessin. Les chiffres pour les sept grandes régions sont obtenus à l'aide d'un calcul analogue à celui décrit plus haut.

Depuis le 15 mai, les données sont également disponibles pour les 18 cantons de plus de 100 000 habitants. Leurs résultats sont établis selon les mêmes méthodes. La précision des estimations dépend du nombre de cas observés.

Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT)

Se fondant sur les déclarations reçues par les offices d'état civil et moyennant un délai de traitement de douze jours, la statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT) publie des informations sur les naissances, les décès, les mariages et les divorces, ainsi que les partenariats enregistrés et leur dissolution. La principale différence qui la sépare du suivi de la mortalité réside dans le fait que la BEVNAT prend aussi en compte les décès survenus à l'étranger de personnes domiciliées en Suisse. Le suivi de la mortalité n'enregistre quant à lui que les cas de personnes domiciliées en Suisse et décédées en Suisse. Les chiffres démographiques provisoires, publiés chaque semaine depuis le 24 avril 2020, sont ventilés par sexe, classe d'âges, grande région de Suisse et canton.

Statistique des causes de décès

Dans la statistique des causes de décès, l'OFS recense la maladie initiale, c'est-à-dire la maladie à l'origine de l'évolution morbide. Lorsqu'une personne qui souffre d'une maladie chronique contracte en plus une infection aiguë, celle-ci est enregistrée comme maladie secondaire (pour autant qu'elle ait été détectée), mais seule la maladie initiale apparaît dans la statistique des causes de décès, conformément aux règles définies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il incombe au médecin qui annonce le décès laquelle des maladies diagnostiquées est la principale responsable du décès. Voilà pourquoi les tableaux publiés par l'OFS ne permettent pas de connaître le nombre total des décès dus à la grippe. La grippe n'y figure comme cause de décès que si la personne était en bonne santé avant de la contracter. Dans la statistique des causes de décès publiée par l'OFS, un décès n'apparaît qu'une seule fois. C'est le seul moyen d'établir de manière simple des tableaux compréhensibles.

La statistique des causes de décès se fonde sur les causes de décès déclarées par les médecins. Ceux-ci indiquent les diagnostics en toutes lettres et l'OFS procède au codage selon la CIM-10 conformément aux règles définies par l'OMS.

- [Dernier communiqué de presse sur la statistique des causes de décès pour l'année 2017](#)
- [Publication de janvier 2019 sur la mortalité en Suisse et les principales causes de décès](#)